



Après m'avoir déclaré à l'urssaf il ne veut pas me signer contr

Par **massil**, le **16/03/2009** à **22:47**

bon jour

je souhaite savoir sur la suite , de mon probleme , mon employeur ma declarer a l'urssaf , et nous étions d'accord sur mon salaire , du moins verbalement , il m'a remis l'accuse de la declaration unique d'embauche , sur le quel on peut lire la date du commencement de mon travail qui est du 9 mars 2009 , ayant travaillé 3 jours . et j'ai demandé mon contrat (sur le quel nous étions d'accord) . a ma surprise il ne veut pas me signer ce contrat , parceque mon recépissé que la prefecture m'a remis n'est pas valable pour le travail , je précise que ce recépissé de 3 mois , il m'a été délivré dans le cadre de la régularisation de ma situation , sur le quel, on constate mon autorisation de travail , et encore j'ai un document de la direction de travail qui m'autorise aussi à travailler . je précise aussi que les démarches pour ma régularisation ont été faites par autre employeur , que aujourd'hui n'a pas de travail à me proposer (j'ai passé ma visite médicale , j'ai un rdv pour le 20 avril 2009 pour (normalement l'obtention de ma carte salarié)

la question que devrais-je faire , est-ce que j'ai des droits sur cet employeur qui m'a déclaré et ne veut pas me signer ce contrat .

sur cette déclaration (due) , est-ce que je n'aurai pas de problèmes si je trouve un autre employeur dans l'éventuelle signature d'un contrat .

merci pour votre réponse